

INDULGENCES DU ROSAIRE

JUIN 1910

LE 1^{er} DIMANCHE (Le 5.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19) ;
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25).

LE 2^e DIMANCHE (Le 12.)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines ; *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

LE DERNIER DIMANCHE (Le 26).

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récit*é avec d'autres au moins le tiers du Rosaire, 3 fois par semaines, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

NOTES.—1. Mois du Sacré-Cœur de Jésus : 7 ans et 7 quarant. à chaque exercice et indulg. plén. *Cf. Cm. Pr.* pendant le mois ou l'un des 8 jours suivants.—2. Le 25, 1^{er} des 15 samedis avant la fête du S. Rosaire.—La solennité du Sacré-Cœur de Jésus est célébrée (avec les indulg.) le 5 juin.